



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

Direction Générale des Services Techniques
Direction de l'Espace Public
Service des Régies et Animations Commerciales

FORMULAIRE D'INSCRIPTION VENTE AMBULANTE

A fournir minimum 2 mois avant la manifestation

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Dossier reçu le :

Complet

Incomplet

Favorable

Défavorable

Nom : Prénom :

Société :

Adresse :

CP : Ville :

: :

Email :@.....

N° de kbis (obligatoire)

N° d'immatriculation du véhicule (obligatoire) :

✓ **Votre activité :**

Détail de l'ensemble de votre activité :

.....

.....

✓ **Nom de la manifestation :**

.....

✓ **Date de la manifestation :**

Du : Au :

✓ **Horaires :**

De : à

✓ **Dimension de l'emplacement (à remplir obligatoirement) :**

Façade :

Profondeur :

Chariot ambulants - nombre :

Pièces à fournir (obligatoirement) :

1. Extrait du Registre de Commerce ou des métiers daté de moins de 3 mois à la date de la manifestation
2. Copie de l'assurance à responsabilité civile et professionnelle
3. 1 photo représentative d'une récente production

Avertissement :

La présente demande ne vaut en aucun cas autorisation tacite.

Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles, précaires et révocables. Les autorisations délivrées ne sont ni cessibles, ni transmissibles.

Le domaine public devra impérativement être libéré de tout matériel dès la fin de la manifestation sous peine d'amende.

L'occupant ne sera en aucun cas autorisé à la dépose du mobilier pendant la période et devra faire en sorte d'aménager leur emplacement avec la présence du mobilier (poubelles, bancs, pots de fleurs, bornes...). Interdiction de clouer des banderoles ou affiches publicitaires sur les arbres.

La municipalité de la Ville se décharge de toute responsabilité en cas de bris, de perte, de vol, etc.

Je m'engage :

- ♦ à respecter les dates, horaires, dimensions, les activités qui me sont autorisées,
- ♦ à respecter la propreté du site,
- ♦ à souscrire une assurance à responsabilité civile et professionnelle,
- ♦ à respecter le cheminement piéton qui devra être entièrement libre de tout dispositif commercial, de façon à permettre à tout moment la circulation des clients et personnes à mobilité réduite,
- ♦ à utiliser uniquement des sacs papier ou réutilisables,
- ♦ à acquitter la redevance correspondant à cette occupation
- ♦ à accepter l'emplacement qui pourrait m'être autorisé même s'il ne correspond pas au métrage demandé.

Date :

***Signature du demandeur
précédé de « lu et approuvée »
vaut acceptation du règlement***

**TOUTE DEMANDE INCOMPLETE NE SERA PAS TRAITEE.
CE DOCUMENT, CONSTITUE UNE DEMANDE QUI NE VAUT EN AUCUN CAS AUTORISATION TACITE**